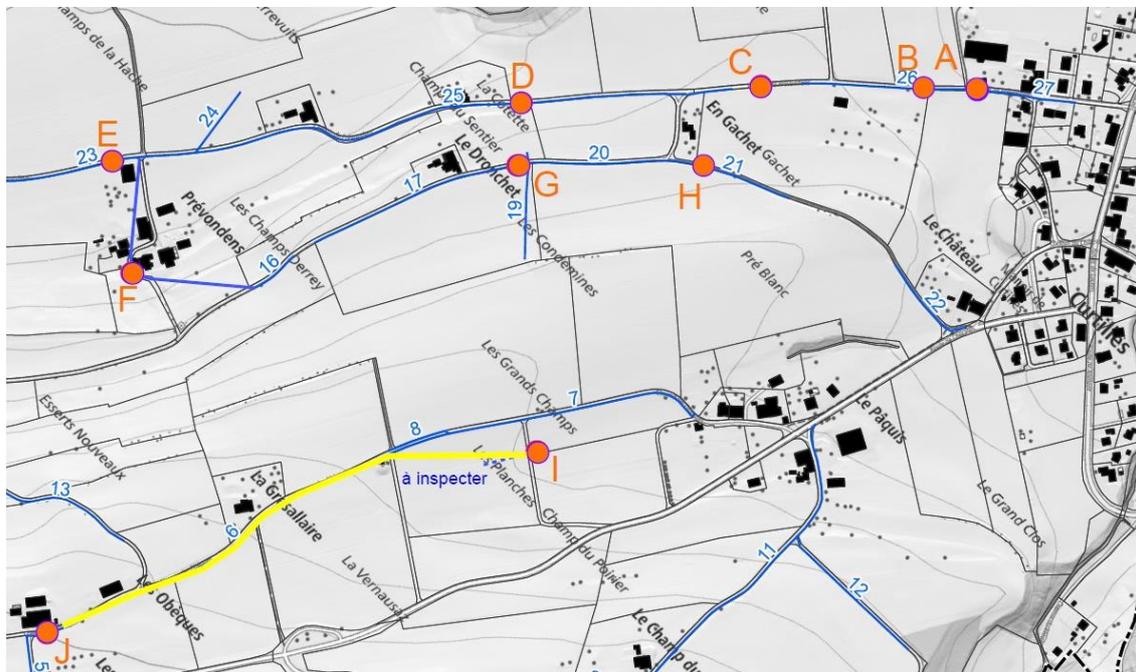




Commune de Curtilles Municipalité

Préavis no 2025-05
au Conseil général du 12.06.2025

Etape « 0 » des AF Réfection des chemins agricoles de Curtilles



Curtilles, le 27.05.2025

Table des matières

1	Objet du préavis	page 2
2	Historique	page 2
3.	Travaux envisagées	page 3
4	Coûts	page 4
5	Conclusions	page 4

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les membres du Conseil général,

1) **Objet du préavis**

L'étude globale confiée au bureau NPPR à Moudon a mis en évidence un ensemble de travaux à effectuer pour améliorer l'état des chemins agricoles et des canalisations des eaux claires liées à ces chemins à Curtilles.

En travaux préliminaires et urgents une étape « 0 » a été identifiée, travaux essentiellement en lien avec l'état de certains collecteurs dans le secteur de Prévondens et des Obèques.

2) **Historique et situation de départ**

L'étude a été initiée en lien avec les travaux d'urgence à effectuer à la suite des intempéries du 17 juin 2021 qui ont fortement endommagé le Chemin de l'Epeney.

Ces travaux urgents ont pu être effectués sur la base du Préavis 2021-04 et les subventions en lien avec ces travaux ont pu être versées par le canton, car ils s'inscrivaient dans le cadre de cette étude globale.

L'étude de l'ensemble, faisant partie du même Préavis, a ensuite pu être présentée sur place le 25 septembre 2024 aux responsables au niveau cantonal et fédéral des autorisations pour ce type de travaux. L'enjeu d'une telle expertise est de définir la situation des chemins et collecteurs sur lesquels il faut intervenir, d'en fixer l'intérêt agricole, ainsi que les urgences et la possibilité de l'échelonnement des travaux.

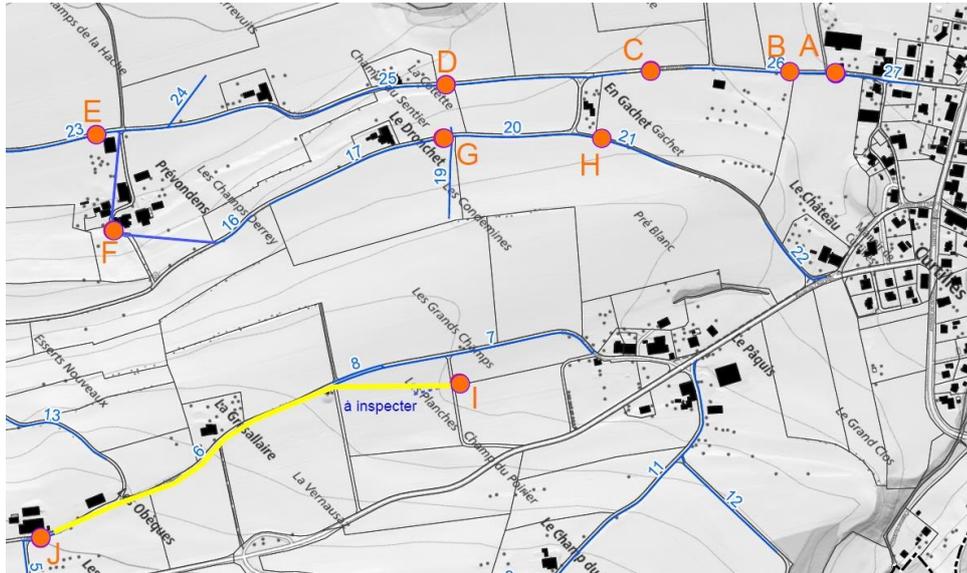
En finalité, il s'agit de recevoir l'assurance de l'attribution des subventions, une fois les travaux réalisés, étape par étape.

Dans ce cadre, pour **une première étape**, un certain nombre de tronçons ont été recensés sur 15 chemins sur une distance de 16 km, représentant un coût estimé à CHF 1'200'000.- pour les chemins ainsi que CHF 480'000.- pour les collecteurs, dont les travaux de la présente étape « 0 ».

3) Travaux nécessaires pour l'étape « 0 »

Des travaux robotiques sur 8 points dans le secteur Prévondens sont nécessaires dans les canalisations se trouvant fortement obstruées (voir les points orange A à H du plan ci-dessous).

De plus des investigations préalables sont nécessaires pour la canalisation située aux Obèques, pour lesquelles la caméra n'a pas pu être passée en raison d'une obstruction trop grande (voir la ligne jaune entre les points I et J sur le plan).



Les photos fournies par l'entreprise ayant effectué les passages caméra préliminaires se passent de tout commentaire :



En effet, sans l'intervention prévue, visant l'élimination totale ou partielle du calcaire présent dans ces différentes canalisations, le risque d'inondations sur les chemins est grand, car l'évacuation des eaux ne peut plus se faire correctement en cas de fortes pluies.

A ce jour, et sans ces travaux, il est difficile de préciser davantage ce que cette intervention pourra amener comme résultats, mais cela améliorera de manière significative et durable l'état actuel de ces canalisations. Et par la même occasion préservera les chemins des risques d'inondations en cas de fortes intempéries.

4) Coûts

Les appels d'offres, effectués par le bureau mandaté, a mis en évidence un coût global de CHF 75'000.- TTC pour ces travaux de l'étape « 0 » et leur suivi.

Il est difficile d'évaluer le % exact des subventions à recevoir pour ces travaux, mais le principe de subventions cantonales et fédérales à recevoir est admis à travers l'acceptation de l'étude.

5) Conclusions

En conclusion, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, les membres du Conseil général de bien vouloir accepter la résolution suivante :

Le Conseil Général de Curtilles,

Vu le Préavis municipal n° 2025 05

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Où le rapport de la commission désignée pour l'étude de cet objet,

Décide

D'autoriser la Municipalité d'engager les travaux en lien avec l'étape « 0 » de la réfection des chemins agricoles pour un montant de CHF 75'000.- TTC

Municipal responsable : Eric Bessard

Approuvé en séance de Municipalité du 27.05.2025

AU NOM DE LA MUNICIPALITE DE CURTILLES

Le Syndic


Willy Chuard



La secrétaire


Doris Agazzi